

N° D'ORDRE : 2019-133

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers
En exercice : 29*

Présents : 24

Pouvoirs : 05

Excusés : 00

Absents : 00

*Qui ont pris part
à la délibération : 29*

Date de convocation : 20 Septembre 2019

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - M. PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusé

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE RACHAT DES MATERIELS AGRICOLES SUITE AU SINISTRE DU 29 JUILLET 2019

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de demander une subvention au Conseil Départemental pour le rachat des matériels agricoles suite au sinistre du 29 juillet 2019.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le coût global de l'opération s'élève à 42 960,00 € T.T.C, soit 35 800 € H.T, se décomposant comme suit : tracteur pour 23 000 € H.T ; Pulvérisateur pour 3 500 € H.T ; Rotovator pour 1 500 € H.T ; Broyeur pour 3 800 € H.T ; Remorque pour 4 000 € H.T.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à demander une subvention au Conseil Départemental pour le rachat des matériels agricoles suite au sinistre du 29 juillet 2019.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour le rachat des matériels agricoles suite au sinistre du 29 juillet 2019.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1^{er} octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT